

2005 Exemples d'examen (P-2)
AFFAIRES HUMANITAIRES

EXPOSÉ A

Analysez la notion d'intervention militaire à des fins humanitaires dans des pays où existe un risque immédiat de pertes massives en vies humaines, de violations systématiques des droits de l'homme, de nettoyage ethnique ou de toute autre forme de catastrophe humanitaire. Examinez le rapport entre les principes de souveraineté et de non-ingérence d'une part, et l'impératif moral d'assistance à personnes en danger d'autre part.

EXPOSÉ B

Depuis ces 30 dernières années, la République de Calypso est aux prises avec une guerre civile. Depuis 1985, on estime que plus de 1,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. La dégradation du conflit au cours des dernières années a provoqué le déplacement à l'intérieur du pays d'au moins 800 000 personnes. En 1999 seulement, la guerre civile en Calypso a conduit plus de 225 000 personnes à quitter leur terre afin d'échapper à la violence entre des escouades de la mort d'extrême droite, des guérillas d'extrême gauche et les forces militaires gouvernementales. Même si quelques milliers de ceux fuyant les persécutions ont réussi à traverser la frontière pour demander asile dans d'autres pays, la vaste majorité n'a d'autre choix que de chercher refuge dans d'autres régions de Calypso moins affectées par l'intensification de la violence. Les personnes déplacées affluent des zones rurales touchées par le conflit armé vers les villes où elles se retrouvent dans des bidonvilles marginalisés et surpeuplés, où le chômage est élevé, l'accès à l'éducation pour les enfants de même qu'aux soins de santé inexistant, les conditions de logement insalubres, la pauvreté et la criminalité extrêmes.

Les forces paramilitaires d'extrême droite sont présumées responsables de la plupart des incidents provoquant le déplacement des gens ; les groupes de guérillas viennent en second, suivis à un niveau moindre par les forces de l'État, qui comprennent l'armée, la police et les coopératives de défense civile soutenues par le gouvernement. La question de la propriété terrienne est au cœur du conflit. D'une part, les forces paramilitaires dépeuplent délibérément des zones entières au profit de leurs riches patrons, grands propriétaires terriens et hommes d'affaires. D'autre part, les guérillas s'attaquent aux leaders politiques, hommes d'affaires et propriétaires terriens qui s'opposent à eux. Afin d'obtenir le soutien des populations locales, ils utilisent des tactiques d'intimidation qui provoquent le déplacement de celles-ci. Enfin, les militaires utilisent parfois la force pour débusquer les guérilleros parmi les habitants.

Les victimes du déplacement à l'intérieur du pays sont principalement des paysans, dont la majorité sont des femmes et des enfants, qui fuient en petits groupes ou individuellement. L'aide locale aux personnes déplacées se limite à un programme de secours de trois mois fourni par l'État ou la Croix Rouge calypsienne. Dans plusieurs cas néanmoins, l'aide n'est pas accessible aux personnes déplacées qui n'ont pas les documents d'identité nécessaires. Plusieurs personnes déplacées préfèrent d'autre part éviter tout contact avec les autorités locales et demeurer anonymes par peur de persécutions. Les personnes déplacées sont généralement stigmatisées et sujettes à discrimination par les autorités locales qui, selon certaines rumeurs, refusent de fournir l'aide appropriée. La sécurité physique des personnes déplacées est également menacée dans plusieurs régions.

Récemment, le gouvernement a adopté une série de mesures afin de fournir aux personnes déplacées assistance, protection, renfort et stabilisation socio-économique, de même que pour prévenir le déplacement forcé. Cependant, la mise en œuvre de ces mesures a été

AFFAIRES HUMANITAIRES

décevante en raison d'une trop grande décentralisation, d'un manque de coordination, de fonds insuffisants et d'un manque de volonté à implanter des politiques préventives substantielles. De plus, plusieurs personnes déplacées ont résisté aux efforts du gouvernement afin de les faire retourner dans leur lieu d'origine sans garantie de sécurité.

Depuis le tout début, les organisations non-gouvernementales locales et nationales ont joué un rôle prépondérant en réponse à la situation désespérée des personnes déplacées et sont encore aujourd'hui la seule source d'information valable à leur sujet. Cependant, les activités opérationnelles des ONGs ont tendance à être fragmentées, pauvrement coordonnées et limitées en grande partie aux secours d'urgence. De plus, les relations entre les ONGs et les autorités publiques sont caractérisées par la méfiance et la suspicion.

Malgré la présence en Calypso de plusieurs agences des Nations Unies et autres organisations internationales, très peu d'entre elles sont directement engagées à fournir une aide aux personnes déplacées. Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) est l'une des seules. Le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies n'a qu'une présence limitée dans le pays. Dernièrement, le bureau chef dans le pays de ces deux organismes ont été la cible d'attaques par des personnes déplacées pour attirer l'attention sur leur situation. Ces attaques ont entraîné le CICR à suspendre temporairement ses activités dans le pays.

À la demande du gouvernement de Calypso, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a reçu comme tâche de fournir un avis autorisé sur la manière de mieux gérer le problème de la population déplacée à l'intérieur du pays. Votre tâche consiste à identifier les problèmes principaux, à établir les priorités d'action et à proposer des mécanismes et mesures efficaces afin de résoudre les problèmes identifiés.

EXPOSÉ C

Un des objectifs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires – section des secours d'urgence, est d'assurer l'efficacité des opérations d'aide humanitaire lors de crises ou de catastrophes naturelles soudaines par l'organisation des efforts internationaux, la mise en œuvre coordonnée des mesures sur le terrain et l'utilisation efficace des ressources. Ceci comprend le développement de procédures cohérentes d'aide humanitaire, ainsi que la coordination des opérations internationales d'assistance avec les organismes nationaux, internationaux et non-gouvernementaux, tant dans la capitale du pays touché que sur le site même de la catastrophe.

Imaginez que vous êtes affecté(e) en tant que spécialiste des affaires humanitaires à Bartok, capitale de Mangrove, un pays en développement. Il y a deux jours, un violent cyclone a touché la région côtière du pays. La région touchée se trouve à plus de 500 kilomètres de Bartok. Selon des rapports préliminaires du gouvernement régional, la tempête a laissé derrière elle un sillage de destruction et la région est toujours isolée du reste du pays. Les réseaux de télécommunication, routiers et ferroviaires sont tous bloqués. Les approvisionnements en eau et en électricité ont complètement été coupés. On estime que plus de 2,5 millions de personnes, dans plus de 80 villes et villages, ont été affectées par le cyclone et les inondations qui suivirent. 2 000 personnes sont officiellement déclarées mortes et plus de 35 000 sont blessées. Plus de 100 000 habitations ont été soit détruites, soit endommagées, et une grande partie du cheptel a péri. De plus, on envisage la possibilité d'une épidémie de maladies contagieuses et l'eau des réservoirs de ravitaillement est contaminée.

AFFAIRES HUMANITAIRES

Plusieurs organisations internationales et non-gouvernementales, telles que Oxfam, CARE, World Vision, les Services d'aide catholiques, Christian Aid, Caritas, etc., sont arrivées en masse dans le pays afin de fournir l'aide humanitaire et les secours d'urgence. De même, les agences spécialisées des Nations Unies, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont toutes déployées dans le pays des équipes afin d'aider le gouvernement dans ses efforts et de fournir les secours humanitaires. La situation à Bartok est plutôt chaotique et désorganisée, tous ces intervenants étant anxieux de fournir l'aide nécessaire, mais sans avoir un sens de direction clair quant aux actions à entreprendre, la région affectée étant toujours inaccessible.

En tant que spécialiste des affaires humanitaires dans le pays, votre superviseur vous a demandé un plan d'action pour l'organisation, la coordination et la prestation efficace des secours d'urgence à la population affectée. Votre plan d'action devrait identifier et expliquer les priorités, les actions à être mises en œuvre, les rôles et responsabilités respectifs et les ressources requises.

2005 Exemples d'examen (P-2)
AFFAIRES HUMANITAIRES

QUESTIONS:

1. Identifiez et discutez brièvement quelques-uns des défis auxquels font face les organisations humanitaires oeuvrant dans un pays ou sont imposées des sanctions internationales.
2.
 - a. Dans les situations de consolidation de la paix après un conflit, il est fréquent que des organismes humanitaires oeuvrent conjointement avec une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Identifiez et discutez brièvement trois des raisons pour lesquelles il est important de maintenir une distinction entre les activités humanitaires et la composante politico-militaire d'une mission de maintien de la paix.
 - b. Comment les organismes humanitaires peuvent-ils maintenir un niveau approprié de distinction tout en parvenant à une coordination étroite de leurs activités avec la mission de maintien de la paix?
3. Identifiez quatre instruments internationaux protégeant les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays et discutez brièvement de leur but respectif.
4. Dans la déclaration du Millénaire du Secrétaire Général [*sic*], l'instauration d'une « culture de la protection » est considérée comme une priorité. Commentez la notion de « culture de la protection » [*sic*] et décrivez ce qui a été fait jusqu'à maintenant pour son application. Proposez et analysez brièvement d'autres mesures qui pourraient être prises dans le même sens.
5. Le Programme des Nations Unies pour le développement a mis au point un indice de risque de catastrophe. Décrivez cet indice, son utilité et ses limites.
6. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle important dans la fourniture de secours d'urgence. Choisissez deux des organisations ci-après :
 - a. Médecins Sans Frontières
 - b. Comité international de la Croix-Rouge
 - c. CARE
 - d. Oxfam
 - e. World Vision
 - f. CaritasDécrivez leur mandat et le rôle qu'elles jouent dans les interventions humanitaires, et analysez de quelle façon ce mandat et ce rôle s'inscrivent en *complémentarité* ou font *double emploi* avec ceux de certaines institutions spécialisées, fonds ou programmes des Nations Unies.
7. Décrivez brièvement la situation humanitaire et les problèmes auxquels est confrontée la communauté humanitaire dans trois des pays, régions ou territoires suivants :
 - a. Burundi
 - b. Tchétchénie
 - c. Libéria
 - d. Corée du Nord
 - e. Territoire palestinien occupé et Gaza
 - f. Soudan
8. Énoncez en détail quatre étapes que comporterait pour vous l'élaboration et la réalisation d'une campagne de collecte de fonds pour faire face à une crise humanitaire de grande ampleur.

Exemples d'examen